



COMMENT GARDER SON NOM DE FEMME MARIE

Par **DI MASCIO**, le **21/09/2009** à **20:56**

Bonjour, je voudrais savoir comment lors d'un divorce conserver son nom d'épouse? j'ai une petite fille et ne consoit pas porter un nom différent du sien (qui est celui de son père) mais celui-ci refuse de donner son consentement pour que je le garde, j'ai cru comprendre sur un site que l'on peut passer outre son consentement mais quelles sont les démarches? merci. cordialement.

Par **cram67**, le **22/09/2009** à **09:23**

Ce sera à vous et à votre avocat d'en faire la demande lors du jugement de divorce. La demande doit bien entendu être formulée avant le jugement.